

	ASSOUPLEISSANT CONCENTRÉ Code : 11L005 - B10085T	
Version: 1 Date d'émission: 30/07/2026		Date d'impression: 30/07/2026
Selon l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), une fiche de données de sécurité (FDS) doit être fournie pour les substances ou mélanges dangereux. Ce produit ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Par conséquent, ce document n'entre pas dans le champ d'application de l'article 31 de REACH et les exigences concernant le contenu de chaque section ne sont pas applicables.		
RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE		
1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: ASSOUPLEISSANT CONCENTRÉ 5 L. Code : 11L005 - B10085T UFI: WX6E-2MSC-7TK5-YT1V	
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> ☐ Industriel ☒ Professionnelle ☒ consommation Assouplissant pour le lavage de vêtements. <u>Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations par des consommateurs (SU21), Utilisations professionnelles (SU22), <u>Utilisations déconseillées:</u> Aucune. Comme il n'est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d'autres moyens que les utilisations identifiées, mais toutes les utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité spécifiées. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.	
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: EASYPRO 7 rue Georges Charpak – ZA Le Causse - 81290 Labruguière FRANCE Téléphone: +33 (0) 563626191 - www.easypro.fr <u>- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> info@easypro.fr	
1.4	NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: +33 (0) 563626191 8:00-13:00 / 15:00-18:00 h Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)  ORFILA <u>- Centres de toxicologie FRANCE:</u> · PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848 · NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050 · LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959 · STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737 · BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080 · LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911 · TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447 · ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121 · MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525 · BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245	
RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS		
2.1	CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Ce produit n'est pas classé comme dangereux, en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/2564 (CLP). Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée. Note: Ce produit ne nécessite pas de fiche de données de sécurité (FDS) conformément à la réglementation (CE) nr 2020/878. S'il est utilisé comme recommandé ou dans des conditions normales, il ne devrait pas représenter de risque physicochimique, pour la sécurité sanitaire ou pour l'environnement. Cependant, une FDS peut être fournie gracieusement pour répondre à la demande d'un client.	
2.2	ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE: Ce produit ne requiert pas de pictogrammes, en accord avec le en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/2564 (CLP). <u>- Mentions de danger:</u> Non applicable. <u>- Conseils de prudence:</u> P102 Tenir hors de portée des enfants. <u>- Indications additionnelles:</u> EUH208 Contient Linalol, Acétate de linalyle. Peut produire une réaction allergique. Contient: Égal ou supérieur à 5 % mais inférieur à 15 % : Tensioactifs cationiques. Parfums (LINALYL ACETATE, LINALOOL, LAVANDULA OIL/EXTRACT, CAMPHOR, LIMONENE). <u>- Substances qui contribuent à la classification:</u> Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'étiquette.	
2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>- Autres dangers physico-chimiques:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u>	

	ASSOULPISSANT CONCENTRÉ 5 L. Code : 11L005 - B10085T	
--	---	--

Version: 1

Date d'émission: 30/07/2026

Date d'impression: 30/07/2026

	On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. - Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.
--	--

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1	SUBSTANCES: Non applicable (mélange).		
3.2	MÉLANGES: Ce produit-ci est un mélange. Description chimique: Disolution aqueuse de tensioactifs. COMPOSANTS DANGEREUX: Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:		
	5 < C < 10 %	Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized CAS: 1335202-88-4, EC: 931-203-0, REACH: 01-2119463889-16 CLP: Aquatic Chronic 3:H412	REACH
	0,1 < C < 0,2 % 	Acétate de linalyle CAS: 115-95-7, EC: 204-116-4, REACH: 01-2119454789-19 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 Skin Sens. 1B:H317	REACH
	0,1 < C < 0,2 % 	Linalol CAS: 78-70-6, EC: 201-134-4, REACH: 01-2119474016-42 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 Skin Sens. 1B:H317	REACH
	Impuretés: Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. Adjuvants de stabilisation: Aucun. Référence à d'autres sections: Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16. SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC): Liste mise à jour par l'ECHA sur 04/02/2026. Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune. Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune. SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB): Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2025/1930 relatif aux polluants organiques persistants: Aucune.		

	ASSOULPISSANT CONCENTRÉ 5 L. Code : 11L005 - B10085T	
--	--	--

Version: 1 Date d'émission: 30/07/2026 Date d'impression: 30/07/2026

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1	DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:  Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.		
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	Inhalation:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
	Peau:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
	Yeux:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
	Ingestion:	Par ingestion en grandes quantités, peut occasionner des malaises gastrointestinaux.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
4.2	PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS: Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1		
4.3	INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES: <u>Information pour le médecin:</u> Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse). <u>Antidotes et contre-indications:</u> Il n'est pas connu un antidote spécifique.		

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	MOYENS D'EXTINCTION: En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs sont permis.
5.2	DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS: <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

	ASSOULPISSANT CONCENTRÉ 5 L. Code : 11L005 - B10085T	
--	---	--

Version: 1 Date d'émission: 30/07/2026 Date d'impression: 30/07/2026

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	<u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> Éviter le contact direct du produit.Éviter l'inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.
6.2	<u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol.Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	<u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Garder les restes dans un conteneur fermé.
6.4	<u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	<u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite.Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflager ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi il se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 2014/34/UE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives. <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Éviter tout déversement à l'environnement.Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
7.2	<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>- Classe de magasin:</u> D'après les dispositions en vigueur. <u>- Temps de stockage:</u> 12 Mois. <u>- Températures:</u> min:5 °C, max:40 °C (recommandé). <u>- Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis. <u>- Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).
7.3	<u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):</u> Aucune recommandation particulière n'est nécessaire pour l'utilisation de ce produit, à l'exception des indications déjà spécifiées à la rubrique 1.2.

	ASSOULPISSANT CONCENTRÉ 5 L. Code : 11L005 - B10085T	
--	--	--

Version: 1

Date d'émission: 30/07/2026

Date d'impression: 30/07/2026

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	PARAMÈTRES DE CONTRÔLE: Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses. <u>- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE):</u> Non établi <u>- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):</u> La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité. Cette préparation contient les suivantes substances qui ont établi une valeur limite biologique: - <u>- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):</u> Non disponible <u>- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):</u> Non disponible								
8.2	CONTRÔLES DE L'EXPOSITION: CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS:    Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE: <u>- Protection respiratoire:</u> Éviter l'inhalation de vapeurs. <u>- Protection des yeux et du visage:</u> On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. <u>- Protection des mains et de la peau:</u> On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition. <u>Contrôle de l'exposition professionnelle: Règlement (UE) nr. 2016/425:</u> Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI. Les recommandations figurant dans cette section concernent le produit sous sa forme pure, conformément à sa classification et son étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Dans les situations où le produit est utilisé sous forme diluée, les mesures de prévention et de protection peuvent varier considérablement en fonction du degré de dilution, de l'usage prévu (industriel, professionnel ou consommateur) et du mode d'application (par exemple, pulvérisation, immersion ou application manuelle). Le choix des équipements de protection individuelle (EPI) — tels que des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de sécurité, une protection respiratoire ou des vêtements de protection — doit se fonder sur une évaluation des risques spécifique réalisée conformément aux principes du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), en tenant compte à la fois de la concentration effective du mélange et de la fréquence et durée d'exposition. <table border="1" data-bbox="151 1680 1525 2143"> <tr> <td>Masque:</td><td>Non.</td></tr> <tr> <td>Lunettes:</td><td>Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.</td></tr> <tr> <td>Écran facial:</td><td>Non.</td></tr> <tr> <td>Gants:</td><td>Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.</td></tr> </table>	Masque:	Non.	Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.	Écran facial:	Non.	Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Masque:	Non.								
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.								
Écran facial:	Non.								
Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.								

	ASSOULPISSANT CONCENTRÉ 5 L. Code : 11L005 - B10085T	
--	---	--

Version: 1

Date d'émission: 30/07/2026

Date d'impression: 30/07/2026

Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Non.

- Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- Déversements sur le sol:
Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:
Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:
En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	<u>INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</u> <u>Aspect</u> État physique: Liquide Opaque Couleur: Blanc Brunâtre Odeur: Agréable Seuil olfactif: Non disponible (mélange). <u>Changement d'état</u> Point de congélation: Non disponible (mélange). Point initial d'ébullition: 82,3* °C à 760 mmHg <u>- Inflammabilité:</u> Point d'éclair: Ininflammable Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: Non disponible Température auto-inflammation: Non applicable (il maintient pas la combustion). <u>Stabilité</u> Température de décomposition: Non disponible <u>Valeur pH</u> pH: 2,7 ± 0,5 à 20°C <u>- Viscosité:</u> Viscosité dynamique: Non disponible. Viscosité cinématique: Non disponible. <u>- Solubilité(s):</u> Solubilité dans l'eau Miscible Liposolubilité: Non applicable (produit inorganique). Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable (mélange). <u>- Volatilité:</u> Tension de vapeur: 17,535* mmHg à 20°C Tension de vapeur: 12,113* kPa à 50°C Taux d'évaporation: Non disponible (manque de données). <u>Densité</u> Densité relative: 0,999* à 20/4°C Relative eau Densité de vapeur relative: Non disponible. <u>Caractéristiques des particules</u> La taille des particules: Non applicable. <u>- Propriétés explosives:</u> Non disponible. <u>- Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant. *Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange. Note : Les valeurs « Non disponible » sont utilisées lorsque aucune donnée n'est disponible à la date d'élaboration de ce document, et « Non applicable » lorsque les données ne sont pas pertinentes en raison de la nature et/ou de la dangerosité du produit.
-----	---

9.2	<u>AUTRES INFORMATIONS:</u> <u>Informations concernant les classes de danger physique</u> Aucune information supplémentaire disponible.
-----	---

	ASSOULPISSANT CONCENTRÉ 5 L. Code : 11L005 - B10085T	
--	---	--

Version: 1

Date d'émission: 30/07/2026

Date d'impression: 30/07/2026

	<u>Autres caractéristiques de sécurité:</u> COV (livraison): 0,9 % Poids COV (livraison): 8,8 g/l Non volatile: 5,78 * % Poids 1h. 60°C Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.
--	---

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	<u>RÉACTIVITÉ:</u> <u>- Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.
10.2	<u>STABILITÉ CHIMIQUE:</u> Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	<u>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</u> Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, alcalis.
10.4	<u>CONDITIONS À ÉVITER:</u> <u>- Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>- Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	<u>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis.
10.6	<u>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</u> Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes d'azote, oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/2564 (CLP).				
11.1	<u>INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008:</u> <u>TOXICITÉ AIGUË:</u>			
Dosages et concentrations letales de composants individuels:		DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized		4480 Rat	> 2000 Rat	
Acétate de linalyle		9000 Rat	> 5000 Lapin	
Linalol		2790 Rat	5610 Lapin	
<u>Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:</u> Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë.				
- Dose sans effet observé		NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m3
Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized		300 Rat		
Acétate de linalyle		117 Rat	250 Rat	
Linalol		498 Rat	250 Rat	
<u>- Dose minimale avec effet observé</u> Non disponible				
<u>INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:</u>				
Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère



ASSOUPLISSANT CONCENTRÉ 5 L.

Code : 11L005 - B10085T

Version: 1

Date d'émission: 30/07/2026

Date d'impression: 30/07/2026

Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

GHS/CLP 1.2.5 : Classification du mélange en fonction de ses composants (informations supplémentaires sur les dangers).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 1.2.6 : Classification du mélange en fonction de ses composants (informations supplémentaires sur les dangers).

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

GHS/CLP 3.6.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- Génotoxicité:

	ASSOUPLISSANT CONCENTRÉ 5 L. Code : 11L005 - B10085T	
--	---	--

Version: 1

Date d'émission: 30/07/2026

Date d'impression: 30/07/2026

	N'est pas considéré comme un produit mutagénique. GHS/CLP 3.5.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. - Toxicité pour la reproduction: N'est pas perjudiciable pour la fertilité.N'est pas perjudiciable pour le developpement du foetus. GHS/CLP 3.7.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. - Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel. GHS/CLP 3.7.3.1: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE: Routes d'exposition Non disponible. - Exposition à court terme: Non disponible. - Exposition prolongée ou répétée: Non disponible. EFFETS INTERACTIFS: Non disponible. INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION: - Absorption percutanée: Non disponible. - Toxicocinétique basique: Non disponible. AUTRES INFORMATIONS: Non disponible.
11.2	INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS: Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation. Autres informations: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

	Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/2564 (CLP).			
12.1	TOXICITÉ:			
- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels		CL50 (OECD 203) mg/l · 96heures	CE50 (OECD 202) mg/l · 48heures	CE50 (OECD 201) mg/l · 72heures
Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized		1.9 - Poisson	2.2 - Daphnie	2.1 - Algues
Acétate de linalyle		11 - Poisson	59 - Daphnie	68 - Algues
Linalol		28 - Poisson	59 - Daphnie	157 - Algues
- Concentration sans effet observé		NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures
Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized		0.22 - Poisson	0.35 - Daphnie	1.5 - Algues
Acétate de linalyle				3.9 - Algues
Linalol				54 - Algues
- Concentration minimale avec effet observé Non disponible				
ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:				
Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique		Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).		GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.

		ASSOUPLISSANT CONCENTRÉ 5 L. Code : 11L005 - B10085T	
Version: 1		Date d'émission: 30/07/2026	Date d'impression: 30/07/2026
	Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. Procédures de neutralisation ou destruction du produit: Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.		
RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT			
14.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION: Non applicable		
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU: Non applicable		
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT: Transport par route (ADR 2025) et Transport par chemin de fer (RID 2025): Non réglementé Transport voie maritime (IMDG 41-22): Non réglementé Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2024): Non réglementé Transport par voies de navigation intérieures (ADN): Non réglementé		
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE: Non réglementé		
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Non applicable.		
14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurée.		
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMEMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI: Non applicable.		
RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION			
15.1	RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIERES À LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité. Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2 Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). Législation spécifique sur les détergents: Applicable d'après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents. Contient: Égal ou supérieur à 5 % mais inférieur à 15 % : Tensioactifs cationiques. Parfums (LINALYL ACETATE, LINALOOL, LAVANDULA OIL/EXTRACT, CAMPHOR, LIMONENE). AUTRES LÉGISLATIONS: Dans ces aspects qui ne sont pas considerés par le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents, il est d'application la Recommandation 89/542/CEE, concernant l'étiquetage des détergents et des produits d'entretien. Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2 Autres legislations locales: Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.		
15.2	ÉVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE: Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.		

	ASSOULPISSANT CONCENTRÉ 5 L. Code : 11L005 - B10085T	
--	---	--

Version: 1

Date d'émission: 30/07/2026

Date d'impression: 30/07/2026

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1	<u>TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:</u> <u>Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/2564 (CLP), Annexe III:</u> H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. <u>ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:</u> Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1. <u>CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:</u> Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits. <u>PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:</u> · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/ · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/ · Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2025). · International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022). <u>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:</u> Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité: · REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées. · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques. · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques. · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes. · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques. · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables. · COV: Composés Organiques Volatiles. · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH). · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH). · LC50: Concentration létale, 50 pour cent. · LD50: Dose létale, 50 pour cent. · ONU: Organisation des Nations Unies. · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route. · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses. · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. · IATA: Association du Transport aérien international. · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. <u>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878. <u>HISTOIRE:</u> <u>RÉVISION:</u> Version: 1 30/07/2026
------	---

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementation tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.